

Vol de mobiles: les opérateurs jouent la prévention

Afin de lutter contre ce « fléau », le ministère de l'Intérieur s'est associé avec l'Afom (association française des opérateurs de mobiles) pour éditer un petit guide de prévention disponible un peu partout.

Le fascicule a un peu tendance à enfoncer des portes largement ouvertes. En cas de vol, on vous conseille d'avertir immédiatement son opérateur afin de couper la ligne. C'est sûr, personne n'y aurait pensé. Ensuite, il faut déposer une plainte pour vol. Sans blagues...Il s'agit également d'éviter la tentation en téléphonant « *discrètement* » dans la rue... et en ne posant jamais son mobile sur sa table lorsqu'on est au restaurant. Le port du portable sur la ceinture (façon cowboy) est également largement déconseillé. **Mémoriser le numéro de série** Néanmoins, on y trouve aussi des renseignements plus utiles concernant la prévention. Personnaliser son code « PIN » est en effet une première arme. On nous conseille également de noter le numéro IMEI du portable. Ce code est unique à chaque appareil. Il peut permettre d'identifier un portable volé même si très peu de combinés volés sont retrouvés. D'ailleurs, le guide fournit des cartes mémos détachables permettant aux abonnés de conserver sur eux tous ces numéros utiles à communiquer en cas de vol. Enfin, le guide fournit tous les numéros de téléphone des opérateurs afin de suspendre sa ligne. Distribué gratuitement dans les gendarmeries, les commissariats de police et les points de vente des opérateurs, il sera aussi envoyé aux abonnés dans leurs prochaines factures. Il sera diffusé à 20 millions d'exemplaires. Cela suffira-t-il à faire baisser les statistiques?